



FÉDÉRATION  
DES SYNDICATS CHRÉTIENS  
DE GENÈVE

16, CHAUDRONNIERS - CASE 343  
1211 GENEVE 3 - TEL 205044

INTERVENTION DE GERALD CRETENAND

FAITE AU NOM DE LA FSCG

LORS DU MEETING D'ANNIVERSAIRE DU 9.11.1932

Chers amis, Chers Camarades,

Nous ne venons pas ce soir pour justifier notre attitude de l'époque, mais pour affirmer notre spécificité syndicale, avant la guerre et aujourd'hui par rapport à la crise du système capitaliste.

Nous sommes heureux d'avoir été invités à l'organisation de ces journées de commémoration.

Dans la ligne de notre participation au 1er Mai depuis 1972, c'est aussi une marque de notre reconnaissance comme une composante à part entière du mouvement ouvrier genevois. Le pluralisme syndical actuel apparaît comme un moyen nécessaire pour garantir à des pratiques syndicales différentes de s'exprimer. D'ailleurs, à côté de nous, dans le mouvement syndical, nous ne trouvons pas un bloc monolithique.

Au lendemain de la fusillade du 9 novembre 1932, le Secrétariat Chrétien-Social publiait un communiqué où il renvoyait dos à dos "fascistes et socialistes qui provoquent le désordre, l'émeute et la guerre civile". De même, il condamna la grève générale du 12 Novembre, décrétée par les syndicats révolutionnaires et le parti socialiste.

Pour comprendre cette position, il faut rappeler que les syndicats chrétiens avaient été créés par des femmes et des hommes à qui leur foi chrétienne et le respect de l'encyclique du pape Léon XIII Rerum Novarum interdisaient de prôner la lutte des classes et l'avènement d'une société socialiste avec la dictature du prolétariat, aux côtés de syndicats et de partis qui en faisaient l'axe de leur lutte.

La doctrine de la corporation, anti-capitaliste et anti-communiste, voulait promouvoir la paix sociale en organisant les professions dans le cadre de commissions paritaires, les conflits devant être réglés, sans recourir à la grève, par conciliation et arbitrage obligatoire.

../..

Cette position de troisième voie, difficile à tenir dans le contexte de bipolarisation de l'époque, vit un certain nombre de militants, dont le Secrétaire Général du Syndicat, attirés par les fascistes de l'Union Nationale, anti-sémites, anti-libéralistes et anti-marxistes. Ils participèrent à des manifestations publiques communes. Il est vrai, mais ce n'est pas pour les excuser, que le fascisme n'avait pas encore montré son visage sanglant et totalitaire.

Les idées corporatistes sont relayées au niveau politique par le parti indépendant chrétien-social, qui deviendra plus tard le Parti Démocrate Chrétien.

Le travail paritaire avec les patrons apporta des réponses réformistes partielles à la crise et à la grande misère régnant à GENEVE :

- Création d'un Office social du Logement.
- Obligation de s'affilier à une Caisse Chômage en 1932 (GENEVE est le premier canton Suisse à introduire cette obligation).
- Octroi de vacances aux apprentis.
- Droit de vote et d'éligibilité des femmes aux Prud'hommes en 1930.
- Création d'une Caisse de Compensation, qui deviendra plus tard la CIAM/AVS.
- Création de l'Office Cantonal de Conciliation en 1937.
- Décret, cette même année, du Conseil d'Etat (Loi Duboule), donnant la force obligatoire pour les contrats collectifs (malgré l'annulation de cette loi, suite à un recours de la FOBB, cette extension sera bientôt reconnue au plan fédéral).

Le corporatisme avait été violemment attaqué par l'USS et les partis de gauche. Mais ceux-ci, à part le Parti Communiste, vont bientôt abandonner toute référence à la lutte des classes et à un programme de socialisation des moyens de production et vont participer au consensus national devant les périls extérieurs (le socialiste NOBS entrera au Conseil Fédéral en 1943).

En 1937, c'est le début de la paix du travail, corollaire de la communauté professionnelle prônée par l'USS et dont le contenu n'est pas très différent de celui de la corporation. L'initiative sur la participation refusée par le peuple en 1974 allait aussi dans le même sens. Cette nouvelle ligne syndicale est acceptée à GENEVE, sauf par la FOBB de Lucien TRONCHET, principal adversaire des Jaunes chrétiens du Bâtiment.

Dans le même temps, les Syndicats Chrétiens font une évolution interne en sens inverse. Ils vont abandonner la corporation, qui profitait plus aux patrons qu'aux travailleurs. Le refus de la gestion paritaire de la Caisse de Compensation sera la goutte d'eau qui fera déborder le vase.

Cette indépendance par rapport aux patrons va se doubler d'une autonomie par rapport au Parti Indépendant Chrétien-Social, autonomie totale aujourd'hui, malgré le sigle chrétien que nous portons encore ensemble. Les permanents syndicaux de la FSCG ne peuvent être ni députés, ni membres du Comité d'un parti.

Dans beaucoup de conflits, par exemple les grèves des ferblantiers, de 1944 et 1954, nous étions aux côtés de nos camarades de l'USS, en jouant parfois un rôle moteur, montrant ainsi que nous n'avions rien à leur envier dans leur volonté de se battre et de remettre en cause les rapports d'exploitation.

Les boycotts des Syndicats Chrétiens durèrent plus longtemps dans le Bâtiment et l'Imprimerie. La zone du silence aux TPG et aux PTT n'est pas si lointaine. Aujourd'hui, des syndicats de l'USS et des Syndicats Chrétiens arrivent à agir ensemble. Des problèmes restent pourtant : problèmes liés à l'histoire, à la méconnaissance de l'autre, au refus de se remettre en cause d'un côté comme de l'autre, et au refus de partager un certain pouvoir, ce qui nuit à tout le mouvement syndical.

Depuis 1974, le capitalisme suisse et international est entré à nouveau dans une crise prolongée semblable, par certains côtés, à celle des années 30, faisant baisser le revenu réel des travailleurs et recréant le chômage permanent. Cette crise met en lumière les limites du mouvement syndical, englué dans la politique du consensus et de la paix du travail, alors que les acquis des conventions collectives sont attaqués par le grand capital, ce mouvement syndical :

- qui a fondé sa stratégie sur la croyance en une forte croissance économique, qui comblerait les inégalités, mais sous la seule conduite des entreprises, avec aujourd'hui pour résultat que nous n'avons pas de politique industrielle alternative à proposer, que le syndicat risque de devenir un instrument de défense des nantis et qu'il manque d'autonomie par rapport au pouvoir et aux partis.
- Ce mouvement syndical qui n'a pas pris en compte les besoins de création d'emplois utiles à la collectivité. Le résultat est qu'avec le chômage actuel, nous ré pondons par "partageons le travail qui existe" ainsi les travailleurs deviennent concurrents les uns par rapport aux autres.
- Ce mouvement syndical qui n'a pas construit une véritable solidarité internationale. Résultat : les entreprises abusent aujourd'hui des bas salaires dans des pays sous-développés parce que nous n'avons pas compris qu'il est de notre intérêt de soutenir les luttes des peuples et des travailleurs dans le monde.

Le Syndicat doit redevenir un agent de la transformation fondamentale des mécanismes économiques, sociaux et culturels, ce qui exige une profonde redistribution des pouvoirs. Nous avons à favoriser des propositions alternatives, dépassant ainsi le syndicalisme de dénonciation. Cette action à long terme doit remettre en cause le type actuel de développement économique et de consommation.

Dans l'action revendicative, nous devons donner la priorité :

- Aux droits nouveaux dans l'entreprise (par le contrôle de la production des biens et services et de leur finalité).
- A la réduction de l'horaire de travail et des inégalités de revenus et de pouvoirs

Pour cela, le Syndicat doit acquérir sa propre manière de penser et d'analyser, en évitant de tomber dans le corporatisme de boîte ou de secteur et en prenant en compte les intérêts des travailleuses et travailleurs à statut précaire.

Il s'agit aujourd'hui d'opposer une défense globale face à l'attaque frontale des patrons.

Nous espérons que dans ces actions, nous nous retrouverons de plus en plus ensemble, réalisant ainsi dans les faits, l'UNITE SYNDICALE et l'UNITE DE TOUS LES TRAVAILLEURS.

—:~:~:~:~:~:~:~:~:~:—



# UNION DES SYNDICATS DU CANTON DE GENÈVE

SECRETARIAT: 6, TERREAUX-DU-TEMPLE

TELEPHONE 21 64 30

COMPTE CHÈQUE POST. 12-1277

Genève, le 17 décembre 1982

FEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS  
16, rue des Chaudronniers  
1204 GENEVE

Messieurs,

Le Comité de l'Union des Syndicats, après en avoir débattu lors de sa séance du 15 décembre, tient à vous exprimer son vif mécontentement concernant le texte lu par le porte-parole de la FSCG lors de la célébration du 9 novembre 1932, à la Salle du Faubourg.

Alors que la place octroyée à votre organisation au sein du comité ad hoc revêtait un caractère particulier et constituait déjà un privilège, tenant compte des positions politiques prises à l'époque par vos prédécesseurs, il était inadmissible de la part de votre représentant de porter des jugements tendancieux à l'égard de militants et d'organisations qui, devons-nous le rappeler, combattaient le fascisme sous toutes ses formes.

L'allocution de la Fédération des Syndicats Chrétiens tendait plus à justifier le corporatisme plutôt qu'à remémorer la fusillade tragique du 9 novembre 1932, ce qui a été fort mal compris par nombre de nos camarades.

Nous tenions à vous faire part de notre protestation et vous présentons, Messieurs, nos salutations les meilleures.

UNION DES SYNDICATS DU CANTON DE GENEVE

Le Président :

  
René CARRON